

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES 2, 3, 4, 5 SYNTHESE

artefact urbanisme sàrl
Avenue de la Gare 14, 1700 Fribourg, tel: 026 321 25 35, mail: artefact.urbanisme@bluewin.ch

Date: 22.06.2017 Format: 59 x 70 cm DAO: MapInfo 12.5.2 Données cadastrales diffusées par: Hirsiger & Péclet SA 1564 Dordmiller N° Aut: 006/17.01.01/000 Echelle: 1: 5'000

LEGENDE

TYPES DE ZONES

- ZONE CENTRE VILLAGE
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZONE MIXTE
- ZONE LIBRE
- ZONE DU CENTRE DE RENCONTRE
- ZONE D'INTERET GENERAL
- ZONE ARTISANALE
- ZONE D'ELEVAGE AVICOLE
- ZONE DE GRAVIERE ET DECHARGE
- ZONE DE TRAITEMENT DE MATERIAUX
- ZONE AGRICOLE
- AIRE FORESTIERE

MESURES D'AMENAGEMENT

- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- SECTEUR SOUMIS A DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LE BRUIT
- SITE POLLUE AVEC n° SIPO
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE EFFECTUEE
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- COURBES ISOPHONES
- MESURES DE COMPENSATION ECOLOGIQUES - AUTOROUTE

Voir décision d'appro-
bation de la DAEC du
19. JUNI 2019

MESURES DE SAUVEGARDE

- CHEMINS IVS CATEGORIE II
- CHEMINS IVS CATEGORIE III
- ELEMENTS DU PAYSAGE ROUTIER SELON IVS

MESURES DE PROTECTION

- CARTE DES DANGERS NATURELS SUR LE PLATEAU FRIBOURGEOIS, CDN, 2014
- INSTABILITES DE TERRAIN, AVALANCHES (© ETAT DE FRIBOURG)
- DEGRE DE DANGER FAIBLE
- DEGRE DE DANGER RESIDUEL
- CARTE DES DANGERS NATURELS SUR LE PLATEAU FRIBOURGEOIS, CDN, 2014
- CRUES (© ETAT DE FRIBOURG)
- DEGRE DE DANGER ELEVE
- DEGRE DE DANGER MOYEN
- DEGRE DE DANGER FAIBLE
- DEGRE DE DANGER RESIDUEL
- DEGRE DE DANGER INDICATIF

- ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES (S1)
- ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES (S2)
- ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES (S3)
- BATIMENTS NON-SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION (ART.80 al. 5 RelatEc)
- BIENS CULTURELS, IMMEUBLES PROTEGES: CATEGORIE 1 ● CATEGORIE 2 ▲ CATEGORIE 3 ■

- PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 3 (ISOS)
- ELEMENTS DE VEGETATION
- BOISEMENTS HORS FORET

INFORMATIONS INDICATIVES

- COURS D'EAU / ETANGS
- COURS D'EAU SOUS TUYAU
- DISTANCE DE CONSTRUCTION A L'AXE DE LA ROUTE
- LIMITE COMMUNALE
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES

Plan adopté par le conseil communal le 14 décembre 2009

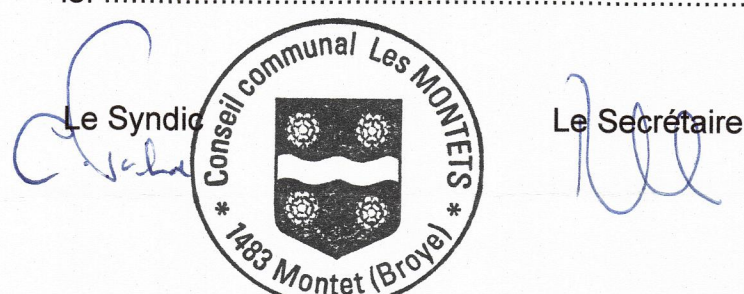
Plan approuvé par la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions
le 12 décembre 2011 et le 21 août 2013

Modifications mises à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 26 du 30 juin 2017

Adoptées par le Conseil Communal de Les Montets

le: 2 octobre 2017



Approuvées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

le: 19 JUN 2019



Le Conseiller d'Etat Directeur

